



Initio-Hôtel d'entreprises
 22 rue du 9 juin 1944
 19000 TULLE
 05.55.20.87.00
contact@initio-tulle.fr
www.initio-tulle.fr



LOCATION DE DÉPÔTS

TARIFS MENSUELS HT



FORMULE PÉPINIÈRE D'ENTREPRISES

création & accompagnement

Pour les entreprises de moins de 5 ans :

TARIFS MENSUELS EN €UROS HT/M ²		Écllosion (0 à 12 mois)	Envol (13 à 36 mois)
DÉPÔTS (20 et 30 m ²)	Loyer	2,00	2,46
	Charges ⁽²⁾	0,54	0,54
	P.U. HT/m²	2,54	3,00

Forfait mensuel Services ⁽¹⁾	48.00	48.00
--	--------------	--------------

Exemple : Redevance mensuelle pour la location d'un dépôt de 20.80 m² :
100,83 € HT/mois les 12 premiers mois puis **110.40 € HT/mois** les 24 mois suivants



FORMULE HÔTEL D'ENTREPRISES

développement & pérennité

Pour les entreprises de plus de 5 ans :

TARIFS MENSUELS EN €UROS HT/M ²		Année 1	Année 2	Année 3
DÉPÔTS (20 et 30 m ²)	Loyer	2,93	3,13	3,33
	Charges ⁽²⁾	0,54	0,54	0,54
	P.U. HT/m²	3,47	3,67	3,87

Forfait mensuel Services ⁽¹⁾	54,00	54,00	54,00
--	--------------	--------------	--------------

Exemple : Redevance mensuelle pour la location d'un dépôt de **20.80 m²** :
126.18 € HT/mois la première année

1) Le forfait services comprend :

- domiciliation de l'entreprise,
- accueil des visiteurs aux heures d'ouverture des services,
- permanence téléphonique personnalisée : attribution d'un numéro de téléphone professionnel et prise des messages avec réponse personnalisée,
- service courrier (réception, distribution, affranchissement (coût en sus) et expédition),
- mise à disposition d'un bureau meublé ou d'une salle de réunion 10 heures par mois pour les résidents de la Pépinière d'entreprises Impact et 5 heures par mois pour les résidents de l'hôtel d'entreprises Initio avec accès internet haut-débit professionnel,
- accès libre au bâtiment principal et espaces communs, au centre de documentation et de presse, aux matériels de bureautique, aux actions collectives et autres services complémentaires (secrétariat, permanence téléphonique...),
- stationnement.

2) La provision pour charges comprend :

- électricité,
- électricité, chauffage, eau, nettoyage et entretien des parties communes,
- frais de structure (sécurité incendie, entretien et maintenance des équipements, taxe foncière...).

